



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018
VALANT AVIS D'IMPÔT
IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M LABORBE JEAN YVES
OU MME LABORBE SEVERINE
CHEMIN DE LA PONEURE
7 RUE GRANDE RUE
88320 MAREY

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 11 65 629 522 197

Déclarant 2 (C) : 03 36 997 036 201

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 40 179

Référence de l'avis : 18 88 A204572 46

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

CHEMIN DE LA PONEURE
7 RUE GRANDE RUE
88320 MAREY

Numéro FIP : 880 07 69 1385407789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 24/07/2018

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

- ⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ Par téléphone :
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS VITTEL - S.A.I.D. VITTEL
PCE DE LA MARNE - BP 89 88803 VITTEL CEDEX
Tél : 03 29 08 86 40

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 12/09/2018

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M	2								3.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Total des salaires et assimilés ²		744	17239	
Déduction 10% ou frais réels		-	5798	
Déduction minimale		430		
Salaires, pensions, rentes nets		314	11441	11755
BIC professionnels déclarés		6744		
BIC pro. hors quotient imposables ⁵		8430		8430
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient				
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets				240
Revenu brut global				19945
CSG déductible				0
Revenu imposable				19945
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants		2	2	0
Montant de la réduction d'impôt				
Total des réductions d'impôt ²⁰				0
Impôt sur le revenu net avant corrections				0
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				0
Total de l'impôt sur le revenu net				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				40179
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Revenus industriels et commerciaux professionnels				20234
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)

Ces taux individualisés seront alors les suivants :

Taux individualisé pour le déclarant 1 0,00%

Taux individualisé pour le déclarant 2 0,00%

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer